

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire supplémentaire.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

~~La Commission des monuments historiques entendue;~~
Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris en application de la
ARRÊTE : loi du 28 Juillet 1943.

ARTICLE PREMIER.

L'escalier de l'Hôtel de Séguret sis 24 rue de L.
L'Emberque à Rodez. (Aveyron)

appartenant à la Société immobilière de ROUEGUE; 25
Boulevard d'Estournel à Rodez.

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. y
compris la coupole en bois avec lanternon qui le sur-
monte.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les
archives de la préfecture, au maire de la commune de RODEZ, et au
représentant de la Société, propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 24 Février 1944 .

POUR LE MINISTRE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET PAR DÉLÉGATION
LE CONSEILLER D'ÉTAT
SECRETARE GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS

 T. S. V. P.